

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°3- 2017

Vendredi 24 mars 2017 à 20 heures

Étaient présents : Présents : M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, M. Olivier FASSION, M. Thierry BAS, Mme Adeline MAZET, M. Xavier VITRY, Mme Delphine COISNE.

Ordre du jour

- 1 Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2017,
- 3 Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire
- 4 Informations relatives à l'urbanisme
- 5 Vote du budget principal 2017 et délibération pour vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales (tableaux joints par mail)
- 6 Délibération pour la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées sur le compte 204, fonds de concours,
- 7 Délibération pour approbation du compte de gestion définitif de l'année 2016 de M. le Trésorier,
- 8 Délibération pour vote du compte administratif de l'exercice 2016 et affectation des résultats de l'année 2016,
- 9 Délibération pour le prix des concessions et columbarium du cimetière, année 2017,
- 10 Délibération pour tarif des pavés publicitaires dans le journal mensuel municipal « info 15 »
- 11 Délibération pour tarif droit de place, année 2017,
- 12 Délibération pour tarifs de location de la Maison PRÉVERT et des salles de réunion de l'espace LA FONTAINE, année 2017,
- 13 Questions diverses
 - point sur les Ets Rozier
 - point PLU
 - Cantine-garderie



1. Secrétaire de séance : Hélène BOTTU

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2017 : approuvé à l'unanimité.

Inscription des questions diverses :

- point NID
- point éclairage public
- planning présence élections

3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibération n°20140304 du 24 mars 2014 le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations, M. le Maire informe l'assemblée des décisions.

Décisions :

s :

N° décision	Objet	entreprise	Montant TTC
2017-06	Dératisation	RHONE ALPES DESINFECTION	349,20 €
2017-07	service mutualisé documentation	CAPI	321,21 €
2017-08	aménagement local épicerie, création cuisine traiteur, travaux maçonnerie, menuiserie, placo-isolation, carrelage, peinture et terrasse	ACM AUGUSTO	62 463,95 HT
2017-08	aménagement local épicerie, création cuisine traiteur, travaux plomberie et chauffage-sanitaire	THUILIER	4 307,00 HT
2017-08	aménagement local épicerie, création cuisine traiteur, travaux électricité	SARL GOUTAREL	5 352,40 HT
2017-08	aménagement local épicerie, création cuisine traiteur, travaux démolitions, terrassement, réseau eaux usées et eaux pluviales et reprise des abords coté terrasse	FASSION TP	13 566,00 HT

M. le Maire détaille l'avancement des travaux à l'épicerie, une réunion est prévue prochainement pour établir le planning d'intervention des entreprises.

4. Informations relatives à l'urbanisme :

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises lors de la dernière commission urbanisme.

Point PLU

M. le Maire et Mme BADIN informent l'assemblée de l'avancement du dossier de révision du POS. Une réunion avec les Personnes Publiques Administratives (PPA) a eu lieu mercredi 22 mars. Au cours de cette réunion ont été débattues les questions posées par les PPA ainsi que celles posées par des usagers dans le cadre de l'enquête publique. Un compte rendu de réunion sera adressé. Il restera à approuver définitivement le PLU, une fois les formalités administratives accomplies.

« Champ de tir »

Concernant l'entreposage de bois déchiqueté, sur un terrain en voie d'acquisition par une entreprise forestière au lieu dit « champ de tir » entraînant la destruction, par le passage de très gros camions, du chemin situé en zone humide, M. le Maire a pris un arrêté sélectif pour en interdire l'accès aux véhicules lourds. Toutefois, il annonce que ses moyens d'intervention sont limités.

5. Vote du budget principal 2017 (tableaux joints par mail)

M. le Maire présente à l'assemblée les différents tableaux préparés par l'équipe finances pour le vote du budget primitif 2017. Les chapitres, les opérations d'investissement, les reports des résultats 2016 sont présentés, commentés et débattus.

M. le Maire annonce que la CAPI devrait voter prochainement un taux de Taxe Ordures Ménagères unique sur tout le territoire, avec un lissage sur deux ans. Ceci devrait être neutre pour la commune de Meyrié.

Il soumet ensuite, au vote de l'assemblée, le budget primitif 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité avec 12 voix POUR.

5. Délibération pour vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales

M. le Maire, suite au vote du budget primitif, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2016,. Il propose de voter les taux suivants pour l'année 2017 :

taxe d'habitation : 7,07 %

taxe sur le foncier bâti : 21.33 %

taxe sur le foncier non bâti : 57.85 %

Mme RAVET, annonce que ces taux sont identiques depuis 2012,

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Délibération pour la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées sur le compte 204, fonds de concours

Monsieur le maire rappelle que seules les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, sont tenues d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Toutefois, l'article L.2321-2-28 du CGCT prévoit que toutes les collectivités , quelque soit leur taille, doivent procéder à l'amortissement des subventions d'équipement versées (c/204)

La durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

M. le Maire précise que la commune est concernée par deux subventions d'équipement versées à CAPI (fonds de concours) : celui versé en 2015 pour « la Vie du Vieux Chêne » et celui qui devra être versé, en 2017 pour le carrefour « Rue des Grands Tournants – Rue les Noyers »

M. le Maire propose de retenir les durées d'amortissement suivantes :

Biens	barème instruction m14	Durées d'amortissement retenues
subvention biens mobiliers, matériel, études	5 ans	5 ans
subvention biens immobiliers ou installations	15 ans	15 ans
subvention projets infrastructures voiries d'intérêt national	30 ans	20 ans

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Délibération pour approbation du compte de gestion définitif de l'année 2016 de Mme la Trésorière

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le compte de gestion de Mme la trésorière. Il précise que les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'exercice 2016, en fonctionnement et en investissement, sont conforme au compte administratif de la commune.

Il propose à l'assemblée de voter le compte de gestion avec les résultats suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 154 242.76 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 159 505.07 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Délibération pour vote du compte administratif de l'exercice 2016 et affectation des résultats de l'année 2016

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal les dépenses et les recettes du budget général effectuées en 2016 en fonctionnement et en investissement. Il précise qu'elles sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

↳ Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2016 :	557 977.32 €
Recettes de l'exercice 2016 :	<u>712 220.08 €</u>
Soit un excédent de l'exercice 2016 de :	+ 154 242.76 €
Report 2015	<u>0.00 €</u>
Soit un excédent de clôture de :	+ 154 242.76 €

↳ Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2016	438 524.00 €
Recettes de l'exercice 2016	<u>442 266.51 €</u>
Soit un excédent de l'exercice 2016 de :	+ 3 742.51 €

Report déficit 2015	- 163 247.58 €
Soit un déficit de clôture de :	- 159 505.07 €

Monsieur le Maire, après avoir présenté les comptes 2016, donne la parole à Mme Laurence RAVET, adjointe en charge des finances, qui demande à l'assemblée d'approuver le compte administratif 2016 du budget général.

Après discussions et délibérations, le Maire ne prenant pas part au vote, les membres présents du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2016 et donnent quitus à M. le Maire de la bonne gestion de la Commune.

Détermination et affectation du résultat

Monsieur le Maire propose, suite à la détermination du résultat en instance de la section de fonctionnement, soit **154 242.76 €**, de l'affecter en totalité en recette d'investissement au compte 1068.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Délibération pour le prix des concessions et columbarium du cimetière, année 2017

Madame RAVET propose de réviser le prix des concessions du cimetière communal à compter du 1^{er} avril 2017 comme suit :

- Concession de 1 m x 2.50 m	198.00 € pour 30 ans
- Concession de 2 m x 2.50 m	391.00 € pour 30 ans
- Concessions familiales dans l'espace columbarium	542.00 € pour 15 ans

La répartition de la recette est ventilée comme suit : 1/3 au profit du C.C.A.S. et 2/3 au profit de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. Délibération pour tarif des pavés publicitaires dans le journal mensuel municipal « info 15 »

Madame RAVET propose de réviser le prix des pavés publicitaires, à compter du 1^{er} avril 2017, comme suit :

Tarifs pavés publicitaires info 15	
11 parutions 8 cm x 5 cm (sauf 08)	90,00
11 parutions 16 cm x 5 cm (sauf 08)	165,00
6 parutions 8 cm x 5cm	55,00
6 parutions 16 cm x 5cm	100,00

Délibération adoptée à l'unanimité.

11. Délibération pour tarif droit de place, année 2017

Le tarif proposé à l'assemblée est de **177,00 pour l'année**.

Délibération adoptée à l'unanimité.

12. Délibération pour tarifs de location de la Maison PRÉVERT et des salles de réunion de l'espace LA FONTAINE, année 2017

Location Prévert

habitant commune, employés - 1 jour	198,00
habitant commune, employés - 2 jours	270,00
vendredi soir si location le samedi	37,00

Extérieurs particuliers, assoc. , entreprises - 1 jour	582,00
Extérieurs particuliers, assoc. , entreprises - 2 jours	895,00
option vendredi soir	52,00

associations de la commune **gratuit**

Location La Fontaine - 1 jour semaine ou samedi ou dimanche

Particuliers de la commune, employés, entreprises de la commune **131,00**

Entreprises, associations extérieures associations de la commune **208,00**
gratuit

Délibération adoptée à l'unanimité.

13 Questions diverses

Associations

Considérant le vote des subventions aux associations, M. le Maire annonce qu'une baisse de fréquentation des participants est constatée dans certaines associations. Afin de les promouvoir, il propose de prévoir leur participation, à la « journée jeux » organisée par « Le Bruit du Marteau » qui draine beaucoup de familles, le samedi 2 septembre.

Il suggère une réunion pour l'organisation de cette journée avec les présidents d'association, la municipalité et cette association afin de définir un programme. La date proposée est le lundi 17 avril.

Point sur les Ets Rozier

Suite à deux articles parus dans le Dauphiné Libéré concernant la fermeture du site de Gillonay des Ets Rozier et après entretien avec le Directeur du site de Meyrié, M. le Maire a eu la confirmation qu'il n'est pas prévu de fermeture du site de notre commune.

point PLU

Ce point a été abordé au point 4 de l'ordre du jour

CAPI : nouvelle commission « construction durable »

Mme Laurence RAVET porte à la connaissance de l'assemblée le courrier de la CAPI sollicitant la désignation par le Conseil municipal d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant suite à la création d'une 14^{ème} commission sur le thème de la construction durable.

Après consultation de l'assemblée,

délégué titulaire : M. Alain CHMILEWSKY et délégué suppléant M. Thierry BAS.

point Collectif NID'énergies

M. Alain CHMILEWSKY effectue une présentation « powerpoint » du projet de centrale villageoise photovoltaïque du «Collectif NID'énergie » visant à créer un territoire, allant de la CC Vallons de la Tour à la CAPI, autonome en énergie électrique d'ici 2050, par l'installation de capteurs solaires sur certaines toitures. La participation se fait par la location de son toit, bien exposé, ou l'actionnariat. Une visite d'identification, sur notre commune, est prévue le 29 mars.

point cantine/garderie

Suite au maintien des tarifs de cantine et garderie depuis plusieurs années, Mme Laurence RAVET, souhaiterait une analyse de ce service public. Elle demande la constitution d'un groupe de travail qui pourrait rendre ses conclusions avant la fin juin, si il y a nécessité de délibérer pour la prochaine rentrée scolaire.

Se sont portés volontaires : Mme Hélène BOTTU, M. Xavier VITRY, Mme Laurence RAVET, Mme Pascale BADIN.

éclairage public

M. Paul MASSOT informe l'assemblée du projet CAPI, relatif à l'extinction des éclairages publics de minuit à 5 H. Toutefois, plusieurs modulations sont possibles. A ce jour, une dizaine de communes de la CAPI vont tester ce projet.

Après échange, M. le Maire souhaite poursuivre la réflexion avec la population.

Dates : Visite de l'école par les DDEN le 4 avril à 9 H, prochain Conseil municipal le 5 mai à 20 H.



Séance levée à 22 h 30

La Secrétaire de séance
Hélène BOTTU



Le Maire
Eugène REY

